

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt six janvier deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, , Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : M. Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, M. Gilbert PLA.

N°03/2004

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ 2003 DE FOURNITURE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Monsieur le Rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a, dans sa délibération en date du 26 mai 2003 retenu au titre de l'intérêt communautaire la Bibliothèque-Médiathèque de Narbonne.

A ce titre, la C.A.N. se substitue à la Ville de Narbonne dans ses prérogatives et dans le règlement des charges de fonctionnement de cet établissement.

Antérieurement au transfert de l'équipement, la Ville de Narbonne avait passé un marché de fourniture des collections de la Bibliothèque Municipale avec différents fournisseurs.

Afin de pouvoir régler les factures liées à ce marché, il convient de signer avec la Commune de Narbonne un avenant.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le projet d'avenant dont la copie figure en annexe
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à le signer étant entendu que Monsieur le Président en est signataire en tant que Maire de Narbonne.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.